

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mmes et Mrs RETCHEVITCH JL, TOURNEREAU P. AUDUMARES S. SOULIER C. ABRASSART F. RIGAL V. BAGAGLI M. GUEIDAN L LESNIAK L. VADER M.

Absent(e)

A été nommé (e) secrétaire : Sylvie AUDUMARES

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc Retchevitch, Maire.

Approbation du PV du 04/06/2018 : Adopté à l'unanimité

1.- Service Assainissement : révision de la redevance assainissement 2019

Monsieur le Maire rappelle que la redevance assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature afférentes à leur exécution.

Monsieur le Maire propose de maintenir la redevance d'assainissement pour l'exercice 2019 :

- une part variable de 0.70 euros le m3 consommé
- une part fixe de 43.00 euros par abonné et par an.

- Pour info : Participation assainissement collectif PAC 2000 euros à compter du 01/01/2016

Décision du conseil : 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

2.- Délibération sollicitant une subvention au SMEG pour la mise en place d'éclairage public

M. le maire rappelle que des fourreaux réservés à l'éclairage public avaient été mis en place en attente.

Il propose de procéder à la pose des mâts (8) et à la mise en service du réseau courant 2019.

Des subventions sont attribuées par le SMEG pour ce type de projet à hauteur de 50%.

Le montant de l'avant-projet est évalué à environ 20 503 € HT

Il propose de solliciter une subvention

Décision du conseil : 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

3.- Construction future Mairie : résultat de la consultation suite à l'appel public à la concurrence

Mr le Maire informe de la procédure adaptée en 9 lots séparés lancée le 12 juillet 2018 pour la construction de la Mairie de Saint-Théodorit.

Il rappelle que l'ouverture des plis a été faite le 03 aout 2018. Il soumet le rapport d'analyse des offres.

Considérant que le coût estimé des travaux dépasse largement le budget disponible et la nécessité de redéfinir le besoin sur l'ensemble des lots, il propose de :

- déclarer sans suite la consultation initiée par l'avis d'appel public à la concurrence publié en juillet
- d'informer dans les meilleurs délais les candidats qu'il ne sera pas donné suite à la procédure et du motif d'intérêt général justifiant cette décision.
- de relancer une nouvelle consultation en procédure adaptée,

Décision du conseil : 08 voix pour 0 voix contre 2 abstentions

4.- Construction Point multiservices : résultat de la consultation suite à l'appel public à la concurrence

Mr le Maire informe de la procédure adaptée en 8 lots séparés lancée le 10 juillet 2018 pour la construction du point multiservices de Saint-Théodorit.

Il rappelle que l'ouverture des plis a été faite le 06 aout 2018. Il soumet le rapport d'analyse des offres.

Considérant que les deux offres reçues pour le lot 1 Gros Œuvre, sont supérieures à l'estimation des travaux, il propose de :

- déclarer comme infructueux le lot 1
- de relancer une consultation pour ce lot infructueux
- de retenir les offres des lots 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7- 8 sous réserve du résultat de la relance de la consultation du lot 1.

Décision du conseil : 10 voix pour

0 voix contre

0 abstention

5. Travaux appartement

Le conseil municipal, sur proposition de Mr le Maire, souhaite mener une réflexion sur des travaux d'isolation qu'il conviendrait de faire à l'appartement de la mairie.

6- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17/09/2018

Le compte rendu de la séance est relu. Mr le Maire demande au Conseil municipal de l'approuver. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le présent compte rendu.

Levée de séance à 19h45.

Le Maire

JL RETCHEVITCH